
COMpte Rendu Du Conseil Communautaire

DU 08 SEPTEMBRE 2015

A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES "COEUR DU VAR"

PRESENTS

LE CANNET DES MAURES : Jean-Luc LONGOUR - Marie-Thérèse MONTANOLA - André DEL PIA

BESSE : Claude PONZO

CABASSE : Yannick SIMON - Corinne FISSEUX

CARNOULES : Christian DAVID - Claude ARIELLO – Joëlle RAVOIRE

FLASSANS SUR ISSOLE : Bernard FOURNIER - Jacqueline DIOULOUFET - Yann JOUANNIC

GONFARON : Thierry BONGIORNO - Viviane GASTAUD - Sophie BETTENCOURT AMARANTE – Jean-Pierre GARCIA

LE LUC : Patricia ZIRILLI - Pascal VERRELLE - Marie-Françoise NICAISE - Jean-Marie GODARD - Dominique LAIN

LES MAYONS : Michel MONDANI - Nicole PORTAL-ROQUEFORT - Georges GARNIER

PIGNANS : Isabelle ASPE - Fernand BRUN – Michel ROBERT

PUGET VILLE : Catherine ALTARE - Paul PELLEGRINO – Geneviève FROGER

LE THORONET : Gabriel UVERNET - Alain SILVA – Elisabeth DIETRICH-WEISS

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents :

EXCUSÉS

BESSE : Claude REMETTER

LE CANNET DES MAURES : Christine MORETTI

CABASSE : Régis DUFRESNE

PUGET-VILLE : Raymond PERELLI

ABSENTE

BESSE : Sylviane ABBAS

AUTRE PARTICIPANT

Christian GERARD Directeur Général des Services - Communauté de communes « Cœur du Var »

.....

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h15.

Jean-Luc LONGOUR, Président, souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Jean-Luc LONGOUR, Président, expose aux conseillers communautaires sa volonté de partager les orientations de « Cœur du Var » pour l'avenir.
Le thème de cette séance de travail est d'examiner :

- Les modifications statutaires qui sont mineures,
- Les modifications des compétences et de l'intérêt communautaire et, notamment les conséquences de l'application de la loi NOTRe qui a été promulguée le 7 août 2015.

L'ensemble de ces modifications résultent du travail avec les techniciens, les commissions et les différents Bureaux.

Il laisse ensuite la parole à **Christian GERARD**, D.G.S., qui présente le document.

Jean-Luc LONGOUR, Président, demande aux conseillers communautaires de s'exprimer sur :

1- Les modifications statutaires

Il est supprimé la référence à l'article L 5214-21 du C.G.C.T.

2 - Les compétences et l'intérêt communautaire

Jean-Luc LONGOUR, Président, précise que le lycée a été maintenu dans l'intérêt communautaire de « l'Enfance-Jeunesse » car, le contrôle de légalité a refusé que le lycée soit inscrit comme compétence car il s'agit d'une compétence de la région.

Il faut afficher notre volonté d'aboutir sur ce dossier.

Alain SILVA, Conseiller communautaire, indique que l'on retrouve dans les compétences, les éléments du D.O.O. et c'est bien.

A propos de la compétence « Tourisme », **Jean-Luc LONGOUR**, Président, exprime qu'elle sera étudiée pour une application au 01/01/2017 suite aux observations du contrôle de légalité.

Christian DAVID, Vice-président, indique que la commune est sur le point de conclure une convention avec la Chambre d'Agriculture sur le diagnostic agricole de la commune.

Est-ce que cela peut s'inscrire dans la « reconquête du foncier agricole » ?

Fernand BRUN, Conseiller communautaire, demande ce qu'il y a derrière « le maintien » à domicile des personnes âgées.

Jean-Luc LONGOUR, Président, précise qu'il y a d'abord comme partenaire le Conseil départemental, les associations et, il y a aussi tout ce qui touche à la silver économie.

Fernand BRUN, Conseiller communautaire, demande ce que sous entend la coordination du réseau Enfance/Jeunesse.

Robert MICHEL, Vice-président, indique que l'idée majeure est de mettre en réseau les assistantes maternelles sur une plate forme de manière à ce qu'une famille qui n'en trouve pas sur sa commune, en trouve sur une commune voisine.

Concernant les crèches, les communes n'ont pas souhaité que les places disponibles soient mises en réseau.

Georges GARNIER, Conseiller communautaire, se félicite de la cohérence avec le SCOT. Il souhaite que soit rajouté après « soutien à la filière oleicole », la castaneïculture ainsi que la suberaïeculture.

Yannick SIMON, Vice-président, précise qu'il s'agit de favoriser et non d'une aide directe.

➤ **Après échanges cette proposition est adoptée**

Yann JOUANNIC, Conseiller communautaire, estime qu'il faut d'ores et déjà étudier les compétences « eau et assainissement » même si l'échéance est le 01/01/2017. Car cela est un énorme chantier.

Robert MICHEL, Vice-président, estime qu'il faut attendre, car rien ne dit que la loi ne sera pas changée avant l'échéance.

Geneviève FROGER, Conseillère communautaire de Puget-Ville pense qu'il faudrait dès à présent collecter les données auprès des communes.

Jean-Luc LONGOUR, Président, pense qu'il faudra dès 2018 lancer une étude car, aujourd'hui, nous ne possédons pas les ressources humaines pour traiter de ces compétences.

Dominique LAIN, Vice-président, intervient à propos de la compétence « Déplacement » et rappelle que le Conseil Départemental a maintenu à 120 € la participation des familles aux transports scolaires, ce qui ne représente que 10% du coût total.

Sur la compétence « GEMAPI », au 01/01/2018, **Jean-Luc LONGOUR**, Président, précise que « Cœur du Var » prendra notamment les communes adhérentes au syndicat mixte du Gapeau (Pignans, Carnoules et Puget-Ville).

Catherine ALTARE, Vice-présidente, précise que par rapport aux anciens statuts, la compétence « Animaux errants » a été retirée.

Aucune autre intervention n'ayant lieu, les propositions présentées et modifiées sont adoptées à l'unanimité par le Conseil communautaire.

La séance est levée à 19h45.